

Conseil de l'Institut de Recherches Carré de Malberg

Réunion du 22 novembre 2022 (17 h 15 à 18 h 15), salle 339 + visioconférence

Présents : 7 enseignants-chercheurs, 6 doctorants

Compte-rendu

1. Adoption du projet de l'IRCM

Le projet de recherche de l'IRCM (2024/2028) a été préparé le directeur et les directeurs adjoints avec l'aide d'Etienne Muller et d'Eric Maulin. Le contenu de celui-ci est présenté par le directeur.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des précédents. La principale modification porte sur le contenu de l'axe 2 qui ne porte plus uniquement sur les mutations du droit public économique et financier mais, plus largement, sur les mutations du droit administratif et financier. En cela il vise notamment à intégrer l'étude du droit administratif dans sa généralité et à relancer un programme de recherche en matière de finances publiques.

La présentation de ce projet fait l'objet de plusieurs amendements notamment pour y introduire des perspectives de création d'un dialogue entre la Doctrine et le Conseil de l'Europe, à l'instar de ce qui existe déjà avec la Cour européenne des droits de l'Homme.

Le projet ainsi amendé est adopté à l'unanimité par les membres présents.

2. Discussion sur le financement des manifestations collectives prévues en 2023

Un état prévisionnel des recettes (23.518 euros de dotation globale de fonctionnement) et des dépenses (entre 22.000 et 26.000 euros, en ne tenant compte que des dépenses liées aux manifestations collectives ou aux dépenses récurrentes) est présenté au conseil et montre, qu'en l'état, il sera difficile de financer toutes les manifestations prévues.

Cette situation est totalement inédite. Si elle montre le dynamisme de l'IRCM, elle reflète également le caractère limité de ses ressources et partant, la nécessité de développer des ressources propres.

En attendant, plusieurs mesures sont envisagées pour tenter d'imputer certaines des dépenses prévues en 2023 sur le reliquat du budget 2023 (Julien Jeanneney et Jean-François Lafaix s'en occupent). Jean-François Lafaix déposera également un dossier de cofinancement de son colloque au titre de l'appel à projets IDEX 2023 (relations avec le monde socio-économique).

Enfin, s'agissant du projet de Dialogue Doctrine et Conseil de l'Europe, il convient d'en préciser le contenu et les besoins de financement.

3. Adaptation des modalités de soutien aux doctorants

Actuellement, les demandes de soutien aux activités de recherche individuelle des doctorantes et doctorants sont traitées sur la base des dispositions adoptées par l'Ecole doctorale. Une demande entrant dans ces conditions (et acceptée par l'Ecole doctorale) fait alors l'objet d'un cofinancement, généralement par moitié, entre l'Ecole doctorale et l'IRCM.

Le débat sur le projet d'extension de ces modalités de soutien est reporté à un prochain conseil, lorsque ledit conseil aura une meilleure visibilité sur la situation du budget 2023.

4. Divers

Il est rappelé que la présence au conseil des doctorantes et doctorants, en particulier de celles et ceux qui bénéficient d'un financement public, est fortement souhaitée.